



REGLEMENT PARTICULIER MODERNE

VISA LIGUE B.F.C.04

n° 1-6
du 06/11/25

56^{ème} RONDE DU JURA

02 & 03 Janvier 2026

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :

Lundi 10 Novembre 2025

Ouverture des engagements :

Lundi 10 Novembre 2025

Clôture des engagements :

Lundi 22 Décembre 2025 à minuit

Dates et heures des reconnaissances :

Vendredi 02 Janvier 2026 de 8h à 17h

Retrait du Road book :

Jeudi 01 Janvier 2026 de 17h à 21h

Vendredi 02 Janvier 2026 de 8h à 17h

Lieu :

OPPIDUM - Rue de l'Égalité - 39300 Champagnole

Base d'essai / Shakedown :

Vendredi 02 Janvier 2026 de 12h30 à 18h00

Lieu :

2 Le Lernier, 25240 Chaux-Neuve

Vérifications des documents le :

Vendredi 02 Janvier 2026 de 16h00 à 20h00

Lieu :

OPPIDUM - Rue de l'Égalité - 39300 Champagnole

Vérifications des voitures le :

Vendredi 02 Janvier 2026 de 16h15 à 20h15

Lieu :

OPPIDUM - Rue de l'Égalité - 39300 Champagnole

Heure de mise en place du parc de départ le :

Vendredi 02 Janvier 2026 de 16h30 à 20h30

Lieu :

OPPIDUM - Rue de l'Égalité - 39300 Champagnole

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le :

Vendredi 02 Janvier 2026 à 20h00

Lieu :

OPPIDUM - Rue de l'Égalité - 39300 Champagnole

Publication des équipages admis au départ le :

Vendredi 02 Janvier 2026 à 20h30

Lieu :

OPPIDUM - Rue de l'Égalité - 39300 Champagnole

Départ du rallye (*Première VHC*) le :

Samedi 03 Janvier 2026 à 7h45

Lieu :

OPPIDUM - Rue de l'Égalité - 39300 Champagnole

Arrivée théorique du rallye (*Première VHC*) le :

Samedi 03 Janvier 2026 à 19h05

Lieu :

OPPIDUM - Rue de l'Égalité - 39300 Champagnole

Vérification finale le :

Samedi 03 Janvier 2026

Lieu :

Peugeot - 236 Av. de Lattre de Tassigny - 39300 Champagnole

Taux horaire de la main d'œuvre :

60 € TTC

Publication des résultats le :

Samedi 03 Janvier 2026, ½ heure après l'arrivée du dernier concurrent

Remise des prix le :

Samedi 03 Janvier 2026 ½ heure après l'affichage définitif

Lieu :

OPPIDUM - Rue de l'Égalité - 39300 Champagnole

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du Jura organise la 56^{ème} Ronde du Jura en qualité d'organisateur administratif.

L'Association Autosport des Neiges organise la 56^{ème} Ronde du Jura en qualité d'organisateur technique.

L'association Sportive du Jura et Autosport des Neiges organisent les 02 & 03 Janvier 2026 un rallye régional à participation étrangère (PEA).

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile BOURGOGNE FRANCHE-COMTE sous le numéro **01** en date du **06/11/2025** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **06** en date du **06/11/2025**.

Comité d'Organisation

Nom : **ASA Jura**

Président : **Christophe BOURGES**

Membres : **Le bureau et les membres de l'ASA JURA**

Téléphone : **07.61.97.07.84**

Mail : asa.jura@laposte.net

Internet : www.asajura.fr

Organisateur technique

Nom : **AUTOSPORT DES NEIGES**

Président : **Adrien Rousselet**

Membres : **Le bureau et les membres d'Autosport des Neiges**

Adresse : **10 Rue de Lhotaud – 25560 Frasne**

Téléphone : **06.07.24.58.88 (privilégier le mail)**

Mail : autosportdesneiges@gmail.com

Secrétariat du Rallye pour les concurrents

Nom : **AUTOSPORT DES NEIGES - Chez Pauline VIVOT**

Adresse : **22 rue d'Arlier – 25560 BANNANS**

Téléphone : **06.89.59.04.30**

Mail : engagements.rdj@gmail.com

Permanence du Rallye

Permanence du Rallye : **OPPIDUM - Rue de l'Égalité - 39300 Champagnole**

Le Vendredi 02 Janvier 2026 de 15h00 à 22h00 et le Samedi 03 Janvier 2026 de 07h30 à 23h00

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs présidents : Maryse DOREY Licence n° 3123
Commissaires Sportifs : Josiane CHARLEUX Licence n° 9434
Commissaires Sportifs : Thierry MOREL Licence n° 4906
Directeur de Course : Christian HAMON Licence n° 29685
Directeur de Course Adjoint : Jean-Christophe OUDIN Licence n° 236865
Directeur de Course Adjoint aux ES 1/3 : à définir Licence n°
Directeur de Course Adjoint aux ES 2/4/5 : Hubert BENOIT Licence n° 3617
Directeur d'épreuve chronométrées ES 1/3 : Jacky OLIVAIN Licence n° 3272
Directeur de Course Adjoint ES 1/3 : Gérard PORA Licence n° 57091
Chronométreurs départ ES 1/3 : Sylvie FAIVRE Licence n° 11039
Chronométreurs arrivés ES 1/3 : Jean-Marie TSCHOFFEN Licence n° 196872
Médecin ES 1/3 : Michel WIEDENKELLER Licence n° 146262
Directeur d'épreuve chronométrées ES 2/4/5 : Martial PEUGEOT Licence n° 44386
Directeur de Course Adjoint ES 2/4/5 : Olivier DEVAUX Licence n° 1751
Chronométreurs départ ES 2/4/5 : Patrick LAPALUS Licence n° 28879
Chronométreurs arrivés ES 2/4/5 : Sabine JEDREK Licence n° 317059
Médecin ES 2/4/5 : Eliane BRETL Licence n° 348380
Directeur de Course Véhicule 00 : Jean-Marc DELOY Licence n° 6830
Directeur de Course Véhicule 000 : Marc BRODUT Licence n° 111034
Directeur Administratif : Jean-Christophe OUDIN Licence n° 236865
Commissaire Technique Responsable : Michel PETETIN Licence n° 217737
Commissaires Techniques : Jean-Louis REVERCHON Licence n° 6835
..... Serge BULLIER Licence n° 19678
..... Jean-François GERARD Licence n° 136207
..... Arnaud CATELIN Licence n° 353737
Commissaire Technique Stagiaire : Philippe VIRATELLE Licence n°
Directeur de Course séance d'essai : Jacky OLIVAIN Licence n° 3272
Commissaire Technique séance d'essai : Jean-François GERARD Licence n° 136207
Médecin séance d'essai : Michel WIEDENKELLER Licence n° 146262
Véhicule Tricolore : Christophe BOURGES Licence n° 13672
Véhicule Autorité : Adrien ROUSSELET Licence n° 213932
Véhicule Balai : Martine REVERCHON Licence n° 14505
Véhicule Info : Yvan GAILLARD Licence n° 48341
..... Thibault ALLOIN Licence n° 341127
Chargé des relations avec les Concurrents (CS) : Bernard SOUFFLET Licence n° 18577
..... à définir Licence n°
Chargé des relations avec les Commissaires : Amélie LEPEULE Licence n° 252501
Chargé des relations presse : Charline DICHAMP Licence n° 104426
Informatique & Classement : LC Chrono
Sécurité radio : ALT Group
Speaker : Stéphane GRILLOT

En dehors des membres du Collège, tous les officiels sont juges de faits.

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye régional de la Ronde du Jura compte pour :

- ✓ La Coupe de France des Rallyes 2026 coefficient 2
- ✓ Les Challenges de la Ligue Régionale du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté 2026 (Pilotes-Copilotes-Commissaires)
- ✓ Le Challenge Pilote & Copilote ASA JURA 2026

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives et techniques : **Vendredi 02 Janvier 2026 de 16h00 à 20h15**

Lieu : **OPPIDUM - Rue de l'Égalité - 39300 Champagnole**

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer à la 56^{ème} Ronde du Jura 2026 doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **lundi 22 Décembre 2025 (minuit)**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum pour les 3 catégories confondues.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **350,00 €**
- Equipages 50% ASA JURA : **340,00 €**
- Equipages 100% ASA JURA ou challenge JURAVEYRON : **330,00 €**
- Participation Séance d'essai : **150,00 €**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **700,00 €**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement, **avant le lundi 22 Décembre 2025 (Minuit)**, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante,

AUTOSPORT DES NEIGES - Chez Pauline VIVOT

22 rue d'Arlier – 25560 BANNANS

Tel : **06 89 59 04 30**

Courriel : engagements.rdj@gmail.com

FORFAIT :

Tout concurrent ayant déclaré son forfait par écrit (mail ou lettre recommandée) avant le **Mercredi 24 Décembre 2025** à minuit sera intégralement remboursé. Au-delà, une compensation financière de 50 % du montant d'engagement sera retenue.

3.3P. ORDRE DE DEPART

VHC – Modernes - VHRS

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.2P PNEUMATIQUES. REGLEMENTATION DE L'UTILISATION DES PNEUMATIQUES :

Conforme au règlement standard

4.2.1P. Pneus cloutés. Une tolérance de 2mm peut être admise concernant la bande centrale de 47 mm qui doit rester libre de crampons. Les autres paramètres de la réglementation devront être respectés, à savoir :

- Crampons : seuls les crampons à pointe unique cylindrique injectés par l'extérieur de la bande de roulement sont autorisés. Ils ne peuvent en aucun cas traverser cette bande. Ils devront répondre impérativement aux dimensions suivantes : Diamètre maximum d'embase : 6,5 mm tolérance comprise / Poids : 2 gr / Dépassement du crampon par rapport à la surface du pneumatique à l'état neuf maximum 2 mm / Hauteur totale du clou pointe comprise : 15 mm tolérance maximum 0,5 mm
- Densité d'implantation : aucun décimètre de la longueur de la bande roulement considérée à son plus grand diamètre extérieur ne pourra recevoir plus de 12 crampons implantés au gré du concurrent, à l'exception d'une bande centrale de 45 mm qui doit rester libre.

La Ronde du Jura est éligible à la coupe de France des Rallyes 2026, et, est un rallye asphalte qui selon les conditions météorologiques peut être disputée sur un sol verglacé ou enneigé.

De ce fait les concurrents des classes Rally 2/R5 ; Rally 2 Kit ; Rally 3 ; Rally 4 ; Rally 5 ; R1 ; R2 ; R3C ; R3T ; peuvent également utiliser les jantes Terre, en complément des jantes asphalte, définis par les articles 801-a1 / 801-a2 / 801 a-3 et de l'article 260 et 261 de la FIA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement à l'intérieur du parc d'assistance.

Lieu :

Parking goudronné et éclairé - 189 Rue Sœur Hélène
39300 Champagnole

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le rallye 56^{ème} Ronde du Jura 2026 représente un parcours de **312.70 km**.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 5 épreuves spéciales d'une longueur totale de **34.60 km**.

Les épreuves spéciales sont :

- **ES 1-3 : Morbier AOP - Les Marais - Le Glacier = 3,50 km**
- **ES 2-4-5 : Maison-du-Bois - Col du Lancier = 9,20 km**

Ordre de départ dans l'ordre croissant des numéros pour toutes les sections.

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 2 passages afin de préserver les conditions d'enneigement et la tranquillité des riverains (les vidéos seront mises à votre disposition fin décembre 2025).

Des contrôles seront effectués par les organisateurs et la Gendarmerie.

Ces derniers transmettront au directeur de course des dossiers pour application des sanctions prévues dans la réglementation générale des rallyes.

Une communication sur les conditions de route sera effectuée aux équipages avant le départ.

La Loi Montagne et les conditions hivernales attendues, obligent les véhicules à quatre roues à être équipés de pneus hiver.

6.2.1P.

Les reconnaissances seront ouvertes **UNIQUEMENT** le :

- Vendredi 2 Janvier 2026 de 8h00 à 17h00

Le road book est à retirer à : **OPPIDUM - Rue de l'Égalité - 39300 Champagnole**

Jeudi 01 Janvier 2026 de 17h à 21h

Vendredi 02 Janvier 2026 de 8h à 17h

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.5.20 Séance d'essai "Shakedown" Foncine - Chatelblanc : 3.8 km

Une séance d'essais sera organisée le Vendredi 02 Janvier de 12h30 à 18h.

Plus d'informations vous sera communiquées par mail après inscription.

Elle est réservée aux concurrents Moderne et VHC engagés à l'édition 2026 qui auront fait part, sur leur engagement, leur participation et auront acquitté un droit de 150 €.

Au cours de ces essais, seul l'équipage engagé peut se trouver à bord de la voiture. Le copilote peut être remplacé par une personne titulaire d'une licence. Dans ce cas, ses coordonnées devront être communiquées au plus tard 48h avant le début de la séance d'essai.

Vous effectuerez les vérifications administratives définitives. Un commissaire technique vérifiera à minima la conformité des équipements de sécurité des voitures et équipages avant votre départ à la séance d'essai.

Les vérifications techniques définitives se feront à Champagnole.

L'équipage devra être en conditions de course. Les règles à observer sont celles appliquées en course.

LES VOITURES DEVONT SE PRÉSENTER AU DÉPART AVEC LE STICKAGE DU RALLYE.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Trophée et Prix

Des trophées récompenseront également des commissaires désignés par le sort.

Scratch : 1^{er} : 300 € + engagement Ronde du Jura 2027 et Terre de découverte 2026 + trophée
 2^e : 200 € + réduction de 100€ sur engagement Ronde du Jura 2027 + trophée
 3^e : 100 € + réduction de 100€ sur engagement Ronde du Jura 2027 + trophée

Challenge 2 roues motrices :

1^{er} : 500 € + engagement Ronde du Jura 2027 et Terre de découverte 2026 + trophée
2^e : 400 € + réduction de 100€ sur engagement Ronde du Jura 2027 + trophée
3^e : 300 € + réduction de 100€ sur engagement Ronde du Jura 2027 + trophée
4^e : 200 € + réduction de 100€ sur engagement Ronde du Jura 2027 + trophée
5^e : 100 € + réduction de 100€ sur engagement Ronde du Jura 2027 + trophée

Junior by Oreca Store : - de 25 ans au 01/01/2026 :

1^{er} : 200€ en bon d'achat Oreca
2^e : 150€ en bon d'achat Oreca
3^e : 100€ en bon d'achat Oreca

Tous les prix sont cumulables. A noter que les engagements et remises remportés par les pilotes sont nominatives et non transmissibles

Les chèques seront envoyés aux concurrents dans la semaine suivant le rallye.

Pour les concurrents étrangers, merci de transmettre votre RIB lors des vérifications administratives. Les frais de virement seront déduits de la prime versée en euros.

La remise des prix se déroulera le Samedi 03 Janvier 2026, 30 minutes après le délai de réclamation, à l'OPPIDUM - Rue de l'Égalité - 39300 Champagnole.